



## UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE DÉBOUCHÉS DANS LE SECTEUR DES SERVICES

---

Le secteur des services est crucial pour l'économie canadienne; il représente 68 % du PIB. Ce secteur est responsable de trois emplois sur quatre et contribue à la transformation de l'économie canadienne en une économie axée davantage sur le savoir avec des emplois de grande qualité, bien rémunérés. Ce secteur comprend les domaines des services financiers, des services en matière de technologie de l'information et de communications, des services environnementaux et des services professionnels. En 2005, les échanges bilatéraux du Canada dans les services ont représenté 13 % des exportations totales et 17 % des importations.

Les fournisseurs de services canadiens doivent compter sur un contexte fondé sur des règles, transparent, sécuritaire et prévisible pour exporter sur les marchés étrangers et avoir un traitement équitable une fois sur place.

*La Corée est un important marché pour le Canada*

- Les exportations de services du Canada vers la Corée ont doublé pour passer de 351 millions de dollars en 1994 à 706 millions de dollars en 2004 (la dernière date pour laquelle les données sont disponibles). En 2004, le Canada a importé 350 millions de dollars de services provenant de la Corée, par rapport à 334 millions de dollars en 1994.

### **Possibilité de commerce accru à l'avenir**

- Un accord de libre-échange (ALE) avec la Corée permettrait aux exportateurs de services canadiens d'avoir un meilleur accès et un meilleur traitement que ceux dont ils bénéficient actuellement en vertu des accords de commerce internationaux existants comme l'OMC. Généralement, les ALE bilatéraux permettent davantage d'innovation et de libéralisation que les accords multilatéraux ou régionaux en ce qui concerne l'élaboration de règles et le niveau d'accès au marché accordé aux pays signataires.
- Les services et les dispositions relatives aux services prévus dans l'accord pourraient avoir des retombées pour les exportateurs canadiens, particulièrement les petites et moyennes entreprises, dans les secteurs et les domaines d'exportation à l'égard desquels la Corée n'a pas pris d'engagements en vertu d'accords de commerce internationaux. Il s'agit notamment des services



**UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE  
DÉBOUCHÉS DANS LE SECTEUR DES SERVICES**

---

canadiens à forte croissance, à forte concentration de savoir et axés sur l'exportation comme les services financiers, les technologies de l'information, les services de communication, les services environnementaux et professionnels.

- Les exportateurs canadiens bénéficieraient en outre des améliorations à l'égard des règles conçues pour accroître la transparence des règlements, élargir l'accès par l'intermédiaire d'une admission temporaire pour une gamme de fournisseurs de services et d'investisseurs ainsi que de cadres pour la négociation d'accords de reconnaissance mutuelle et de dispositions respectant les exigences et les procédures de réglementation et de qualification professionnelles.